

SÉANCE DU 29 FÉVRIER 2016

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19H45.

Après lecture et approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 11 janvier 2016, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son souhait de rajouter à l'ordre du jour deux points une ouverture de crédit en compte d'investissement pour le programme « salle polyvalente » et une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour ce même projet.

Le Conseil Municipal ayant donné à l'unanimité son accord, Monsieur le Maire présente ensuite les décisions spéciales n°02-03-04-05-06 et 07/2016 prises en vertu de la délibération sur la délégation des pouvoirs du maire en date du 7 avril 2014 modifiée par délibération n°05-2016 en date du 11 janvier 2016 portant renonciation à préempter sur les parcelles AD 180 et 207 situées en zone 1AU et les parcelles ZP n°201-203-113 et ZS 198, AB 489 situées en zone U du PLU, puis il aborde l'ordre du jour.

D07-2016 /OBJET : DEMANDE DE SOUTIEN DU CONSEIL RÉGIONAL POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Régional apporte son soutien aux communes dans leur projet de rénovation de salle existante.

Le projet d'extension et de rénovation de la salle polyvalente entre dans le cadre des projets éligibles. Monsieur le Maire rappelle le plan de financement de l'ensemble de la salle polyvalente tel qu'il peut être établi actuellement :

Montant estimé des travaux :	1 603 000 € HT	
Montant des honoraires et autres charges	354 711 € HT	
Total de l'opération :	1 957 711 € HT	2 349 253 € TTC

Dans son plan de financement ci-dessous la commune envisage de demander 10% du montant HT des travaux soit : 160 300 €

Plan de financement attendu	
Fonds de concours obtenus	75 000
Crédits parlementaires obtenus	10 000
CNDS Centre National pour le Développement du Sport montant demandé	100 505
Conseil Départemental installations sportives montant demandé	105 000
Conseil Départemental Salle Polyvalente montant demandé	48 000
DETR demandée	431 364
Soutien du Conseil Régional à des projets territoriaux solidaires montant demandé	160 300
Auto financement	419 084
Emprunt	1 000 000
TOTAL TTC Investissement Total	2 349 253 €

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de gêner le moins possible les activités sportives et les écoles le début des travaux **est prévu en Juin 2016**.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **SOLLICITE** le fonds de soutien du Conseil Régional aux projets territoriaux solidaires

D08-2016 /OBJET : DEMANDE DE FONDS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Monsieur le Maire explique

L'Etat met en place une dotation de soutien à l'investissement local (complémentaire à la DETR).

Les types de projet susceptibles d'être retenus sont les suivants :

- rénovation thermique ;
- transition énergétique ;
- développement des énergies renouvelables ;
- mise aux normes des équipements publics ;
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ;
- le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements ;
- la réalisation d'hébergements et d'équipements rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ;
- accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

L'enveloppe attribuée par l'Etat sera répartie en fonction des dossiers qui seront présentés.

Le projet réhabilitation de la salle polyvalente entre dans le champ de cette dotation pour l'accessibilité la rénovation thermique et la transition énergétique. A ce jour, le chiffrage est le suivant :

Ensemble du bâtiment :

Accessibilité :	201 010 € HT
Désamiantage :	66 000 € HT
Rénovation thermique isolation :	77 000 € HT
Menuiseries extérieures aluminium :	97 000 € HT
Sécurité / électricité courant fort :	90 000 € HT
Rénovation thermique, chauffage :	155 000 € HT
Chaufferie bois :	100 000 € HT

Total 786 010 HT

Plan de financement attendu	
<i>Fonds de concours obtenus</i>	<i>75 000</i>
<i>Crédits parlementaires obtenus</i>	<i>10 000</i>
<i>CNDS Centre National pour le Développement du Sport montant demandé</i>	<i>100 505</i>
<i>Conseil Départemental installations sportives montant demandé</i>	<i>105 000</i>
<i>Conseil Départemental Salle Polyvalente montant demandé</i>	<i>48 000</i>
<i>DETR demandée</i>	<i>431 364</i>
<i>Auto financement</i>	<i>500 000</i>
<i>Emprunt</i>	<i>1 079 384</i>
TOTAL TTC Investissement Total	2 349 253 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte de solliciter la dotation de soutien à l'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

- ✓ **SOLLICITE** le fonds au titre de la dotation de soutien à l'investissement pour le projet d'extension et de rénovation de la salle polyvalente

D09-2016 /OBJET : PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2^{ème} CLASSE ET CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES

Monsieur le Maire explique qu'un agent a été reçu au concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles. Cet agent accomplit avec compétence et sérieux ses tâches et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer ce poste afin de lui permettre d'évoluer dans sa carrière. Le nouveau tableau des effectifs sera donc le suivant :

		% TC	Heures/mn
SERVICES TECHNIQUES			
Adjoint Technique Territorial 1 ^{ère} classe	Titulaire	100%	35H
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	Titulaire	100%	35H
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	Titulaire	100%	35H
SERVICES ADMINISTRATIFS			
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Titulaire	100%	35H
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	100%	35H
ECOLE			
ATSEM	Titulaire	92.35%	32H22mn
ENTRETIEN DES BATIMENTS			
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	Titulaire	45.71%	16H
GESTION DES SALLES /AGENCE POSTALE			
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	CDI	90%	31H30mn
RESTAURANT SCOLAIRE			
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	Titulaire	41.69%	14H35mn
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	Titulaire	31.43%	11H
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	Titulaire	26.43%	9H15mn
Total en H/Minutes			289H42mn soit 8.28 Équivalent TP

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **VALIDE** le tableau des effectifs qui vient de lui être présenté et supprime le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à compter du 1^{er} mars 2016.

D10-2016 /OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR SUR LE BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que toutes les voies de recours ayant été épuisées, il convient de passer en admission en non-valeur le solde de titres venant en grande partie de créances de l'Ex-Association Foncière. En plus des relances effectuées par la Trésorerie, des courriers ont été envoyés aux débiteurs sans succès.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis

Celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **ADMET** en non-valeur les titres suivants pour un montant total de deux cent six euros soixante-dix-sept cts

D11-2016 /OBJET : ACHAT DE TERRAIN UTILISÉ COMME VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle le cadre légal et notamment l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Il explique que la parcelle cadastrée AD 137 située à la Touche correspond à un fossé qui longe la route communale 109. Cet élément de la voirie communale appartient toujours à Mme Noakes. Cette anomalie a été relevée par le géomètre et par les services instructeurs lors d'un dépôt de demande d'urbanisme. Il convient de faire le nécessaire pour régulariser cette situation et d'acquérir les 3 parcelles AD 269-270-268 anciennement AD 137 qui correspondent au fossé qui longe la voie communale n°109.

Ces parcelles de 245m² seront acquises à 0.35 € le m² soit 85.75 €. L'acte sera signé lors de la vente des terrains de Mme NOAKES à M. BARD et Mlle BRENAUD pour limiter les frais d'acte.

Il demande ensuite au Conseil Municipal son avis, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles AD 269-270-268 anciennement AD 137 qui longent la VC n° pour une surface de 245m² au prix de 0,35€ le m². Les frais de notaire correspondants seront à la charge de la commune.

D12-2016 /OBJET : RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2016

Monsieur le Maire détaille chaque demande de subvention et le Conseil Municipal délibère et se prononce pour chacune d'elle.

Le Conseil Municipal **VOTE** par 15 voix Pour, et 1 Abstention, les subventions suivantes :

Société de Foot de St Germain	1 000 €
Société de Basket de St Germain	2 000 €
Foyer des Jeunes de St Germain	0,00
Amicale Laïque de St Germain	500 €
Le Gardon Germinois	80 €
Société de chasse de St Germain	40 €
Le Palet Germinois	40 €
Société UNC-AFN de St Germain	40 €
Ecole Saint Joseph (5 € x 70 enfants)	350 €
ACTIF	80 €
Familles Rurales Les Herbiers Transport Scolaire	140 €
Assistantes Maternelles Chantonay	80 €
Ligue Nationale contre le Cancer	120 €
Restos du Coeur	80 €
Croix Rouge Française	40 €
UDAF 85	80 €
TOTAL	4 670 €

⇒ Pour l'association Germ'en Fêtes Mme Laure ROUET ayant quitté la salle, le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité des votants soit 15 voix pour la subvention suivante :

Comité des Fêtes Germ'en Fêtes 1 000 €

⇒ Concernant l'ADMR Mme Laure ROUET ayant rejoint l'assemblée le Conseil Municipal, par 5 voix Pour, 1 voix Contre et 11 Abstentions,

DÉCIDE de verser la subvention demandée soit 1 677 €

D13-2016 /OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE / SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2015 ET PRÉVISION 2016

Mme Catherine GOURMAUD explique que le déficit cumulé au 31/12/15 du budget du CCAS est de 9 292.91 €. Il est donc nécessaire de prévoir le versement d'une subvention d'équilibre de 9 293 € sur ce budget.

En ce qui concerne l'exercice 2016, il faut prévoir également le reversement par la commune au CCAS d'une partie de la rémunération de l'agent administratif qui y est affecté pour son travail effectué à la mairie soit 10 782€.

Le budget communal couvre également l'ensemble des charges de fonctionnement du CCAS puisque le CCAS n'a pas de recettes propres. Ceci comprend le salaire de la personne employée au CCAS, les frais divers tel que la maintenance des logiciels, ainsi que le goûter du CCAS. Cette somme est estimée à 11 745 €.

Le Conseil Municipal doit donc prévoir une subvention de 31 820€ en 2016

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **DÉCIDE** le versement au CCAS d'une subvention d'un montant de 31 820 € pour 2016

D14-2016 /OBJET : RÉVISION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE

Monsieur le Maire rappelle les termes du contrat d'association qui lie la commune à l'école privée. Il précise que la commune a contribué au fonctionnement de l'école Saint Michel sur la base de 457 € par enfant en 2015.

Monsieur le maire propose de fixer à 510 € par élève cette contribution, représentant un engagement global sur l'exercice 2016 de 53 500 € au profit des 105 enfants résidant sur la commune et scolarisés sur Saint-Germain-de-Prinçay.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **DÉCIDE** de fixer à 510 € par élève de la commune à compter du 1^{er} janvier 2016 le montant du contrat d'association, les élèves hors commune étant exclus du contrat ;
- ✓ **PRÉCISE** que l'effectif pris en compte est celui des enfants inscrits au 1^{er} janvier de l'année 2016 et que les versements seront réalisés aux dates suivantes :
 - 1^{er} versement en janvier pour 1/3
 - 2^{ème} versement en avril pour 1/3
 - 3^{ème} versement en octobre 1/3

Les autres modalités du contrat fixées par la délibération N°83 du 06 octobre 2001 restent inchangées.

D15-2016 /OBJET : FOURNITURES SCOLAIRES 2016

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, un crédit est prévu au budget primitif pour l'achat de fournitures scolaires pour les élèves des écoles publique et privée scolarisés à St Germain de Prinçay.

Il propose la somme de 24,50 € par enfant et demande au conseil son avis.

Celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **FIXE** le crédit des fournitures scolaires pour 2016 à 24,50 € par élève des écoles publique et privée.

D16-2016 /OBJET : BUDGET 2016 OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire explique que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater, les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est engagée dans le projet d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente. Il précise que plusieurs factures sont à payer et qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits avant le vote du budget pour ce programme.

Il propose donc les ouvertures des crédits suivantes qui seront reprises au budget 2016:

Compte	libellé	Programme	Montant
21318	Extension et réaménagement de la salle polyvalente	92	80 000 €

Puis il demande au Conseil Municipal son avis,

Celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** l'ouverture de crédits qui lui a été soumise.

Questions diverses :

Ouverture des plis pour le marché d'appel d'offres pour la salle polyvalente :

Le marché de travaux pour la salle polyvalente est clos depuis le 25 février. Les offres pour les 16 lots ont été ouvertes au siège de Vendée Expansion en présence de membres de la commission d'appel d'offres de la commune qui se sont rendus à la Roche Sur Yon. Vendée Expansion analyse maintenant les réponses qui ont été faites tant au niveau des prix que sur la qualité technique. Le résultat de la consultation sera présenté aux élus qui le souhaitent le 18 mars à 9H, puis le Conseil Municipal sera amené à délibérer le 29 mars prochain

Eco-Pass :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général ne souhaite pas renouveler dans les mêmes conditions l'Eco Pass. Ce programme va être réorienté vers la réhabilitation des bâtiments anciens afin de les rendre plus économes en énergie. Le Conseil Municipal sera amené à réfléchir à cette évolution et à se positionner le moment venu sur cette orientation.

Commerce de proximité :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que deux personnes se sont présentées en mairie avec un projet pour le local commercial. L'une d'elle a été reçue à l'issue d'une réunion d'adjoints sans que sa candidature ne puisse être retenue. L'autre personne souhaite installer un commerce de proximité. Elle est actuellement en formation auprès de la Chambre des métiers qui l'aide à préciser son projet. Une

enquête, à son initiative, est en cours auprès des habitants du bourg. Cette enquête permettra de déterminer la viabilité de son projet.

Travail coordonné avec la commune de Sigournais :

Des commissions des deux communes se sont réunies pour mettre en commun leurs expériences. Pour l'entretien du terrain de football les deux communes vont travailler avec le même fournisseur qui a accepté de faire un prix dès lors qu'il intervenait sur les deux communes. D'autres démarches dans ce sens sont en cours.

Désertification médicale :

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes a pris le dossier en main. De jeunes internes de Nantes seront conviés à une réunion d'information où les communes du canton leur seront présentées. Les structures existantes apparaissent suffisantes. Les jeunes médecins qui s'installent ne souhaitent pas être envahi par la partie administrative de leur fonction. La Communauté de Communes pourrait intervenir par la prise en charge d'emplois administratifs et la mise à disposition de logement pour les jeunes médecins qui souhaitent s'installer.

Lotissement de la Bodinière :

La construction semble reprendre. Une réunion est organisée avec Vendée Logement pour leur présenter nos terrains encore vacants sur la première tranche.

Pôle Touristique du Bocage Vendéen :

Monsieur Dominique EMERIT explique que l'office de tourisme de Chantonnay diffuse sur son site Internet les manifestations des associations du canton et peu même les relayer au niveau du Pays du Bocage. Un message sera adressé aux associations de la commune pour qu'elles utilisent ce service.

Il indique également que le Pôle Touristique du Bocage Vendéen va évoluer et changer de nom. Chaque élu a dû recevoir une invitation pour la soirée de lancement de la nouvelle marque de Destination Touristique le vendredi 18 mars 2016.

Point de situation après deux ans de mandats :

M. Franck DAVID a donné sa démission du Conseil Municipal il s'en est expliqué à la fin de la réunion le 11 janvier puis plus longuement dans un courrier adressé à tous. M. Fabrice HERBRETEAU demande s'il serait possible de faire un point après deux ans de mandat sur les projets portés par le Conseil Municipal lors de l'élection et le ressenti de chacun au sein des différentes commissions ou instances dont ils font partis. Monsieur le Maire et une majorité des autres conseillers approuvent cette idée. Cet échange pourra avoir lieu lors d'une réunion indépendante d'une réunion de Conseil Municipal
Monsieur le Maire remplacera M. Franck DAVID dans la commission communication et Mme PHELIPPEAU sera la remplaçante pour les questions scolaires.